

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 R. 45** - Désignation d'un représentant de la Ville de Paris au sein du Comité stratégique auprès du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris et notamment ses articles 21, 22 et 23 ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 31 octobre 2011 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter la Ville de Paris au sein du Comité stratégique auprès du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris :

M. Pierre MANSAT.